

Réunion du Conseil Municipal

15 octobre 2020 à 20h15

Mairie de Remollon

Présents :

- Elisabeth CLAUZIER
- Marie-José ACHARD
- Nathalie AUDIER
- Yves CHIARAMELLA
- Jérémy CONVERS
- Marie-Line BALTZ
- Ludovic ERKEDER
- Vincent BARNEOUD
- Bertrand BAULET
- Alexandra STANUS

Absent : Aucun

ORDRE DU JOUR

- Compétence PLUI CCSPVA
- GEMAPI : Fonds concours torrent
- Arrêté pouvoir de police CCSPVA
- Projet ASVP
- Réalisation document unique des risques professionnel
- Conit Besson 2eme tranche
- Questions diverses

I. Compétence PLUI CCSPVA

La décision concerne la compétence de la commune en matière de PLU.

Il y a quelques jours, le Conseil Communautaire a refusé à l'unanimité le transfert de compétence.

Délibérations du Conseil Municipal ce jour : 10 votants. Refus à l'unanimité.

II. GEMAPI : Fonds concours torrent

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

L'an dernier, le torrent de l'Hermitane a débordé. La Communauté de Communes est alors intervenu en réalisant un relevé (fait par des géomètres) et en débroussaillant le torrent. Un curage est prévu courant 2021.

La facture totale s'élève à 11 514 €. La Communauté de Communes a pris en charge la moitié.

Ce soir, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la prise en charge des 5757 € restants.

Délibérations : Le Conseil Municipal vote « oui » à l'unanimité.

III. Arrêté pouvoir de police CCSPVA

Le Président de la Communauté de Communes accepte le transfert de deux pouvoirs :

- L'assainissement
- La collecte des déchets ménagers

Le Conseil Municipal est pour, mais sous réserve d'une question à poser à la ComCom : Malgré ce transfert de compétence, le pouvoir de police local est-il conservé ?

IV. Projet ASVP

Les missions figurant sur la fiche de poste de Patrick, l'employé communal sont les suivantes :

- Accueil
- Renseignements
- Surveillance
- Police (voirie)

Un arrêté concernant les missions des agents publics montre que l'employé peut aussi se voir attribuer les missions suivantes :

- Gestion des infractions concernant le stationnement
- Gestion des infractions concernant le règlement sanitaire

L'employé est d'accord pour se voir attribuer ces nouvelles missions. L'arrêté va être envoyé à la Préfecture. Patrick recevra une formation, puis sera assermenté par le Procureur de la République.

La prise de poste devrait se faire le 01.01.2021. 33 heures seront consacrées à son poste actuel (adjoint technique communal), et 2 heures supplémentaires seront affectées à ces nouvelles missions.

A voir : Coût de la formation ? Aides de financement ? Point sur les frais de mission ?

V. Réalisation d'un document unique des risques professionnel

Aujourd'hui, la commune de Remollon ne possède pas de document unique concernant les risques professionnels de ces employés. Il est impératif de réaliser ce document au plus vite.

Le Centre de Gestion se propose de venir en aide à la Commune pour la conception de ce guide. Une fois fait, la municipalité mettra en place un plan de formation et un suivi des employés.

A voir : Quel est le coût de l'intervention du Centre de Gestion ?

VI. Conit Besson 2eme tranche

Tous les lots de la première tranche du quartier Conit Besson étant achetés, le Conseil Municipal souhaite proposer le lancement de la seconde partie du lotissement.

Les propriétaires suivants vont ainsi être contactés :

- M. PAUL : 4 lots
- M. IZOARD : 3 ou 4 lots
- M. GEOFFREY : 2 lots
- M. LEYDET : 1 lot
- M. MEYSSONIER : 4 ou 5 lots

Cette partie du lotissement a déjà été étudiée et les raccordements sont proches.

VII. Questions diverses

1. La déviation

Le projet de déviation a été relancé. Le Conseil Départemental répond que cela n'a pas été planifié pour le moment. Il pourra être réétudié l'an prochain après la réélection de ce Conseil.

2. Feu à la Chapelle

Environ 1 hectare a brûlé. L'impact paysager est important. L'enquête a montré que l'espace n'était pas débroussaillé dans la zone réglementaire de 50m autour de la Chapelle. Ce document a été transmis aux gendarmes pour suite à donner.

A l'avenir, les propriétaires de ces terrains devront être vigilants sur la question du débroussaillage de la zone.

3. Proposition d'AXA

AXA a contacté le Conseil Municipal pour proposer un partenariat (tarifs préférentiels aux habitants de Remollon) lors d'une réunion publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, réfute cette proposition car ce n'est pas son rôle. Les membres se demandent même si une telle proposition est réglementaire. Si AXA souhaite organiser une réunion publique à Remollon pour promouvoir ses services, la Mairie acceptera de louer une salle.

4. Assainissement

La facture sera désormais envoyée par la Communauté de commune Serre-Ponçon Val d'Avance et non plus par Véolia.

5. Ecole

- a. Certains membres du personnel sont obligés de faire des heures supplémentaires (30 minutes par jour) car le COVID 19 les oblige à faire plus de ménage et de désinfection. Un avenant va être proposé pour acter cette modification pendant la crise sanitaire.
- b. L'entreprise qui réalisait les travaux a pris du retard. Il a fallu s'adapter pour que la rentrée puisse avoir lieu. Le Conseil Municipal se demande si des indemnités de retard doivent être envoyées à l'entreprise en question. Les avis sont partagés. Les membres souhaitent attendre de voir le coût exact pour prendre une décision.

- c. La tête d'impression de l'imprimante doit être remplacée et la mise en place d'un swich est demandée. Des devis ont été réalisés. Un RDV doit être pris avec Antoine pour faire le point sur ses dépenses. Une décision sera prise ultérieurement.

6. Assurance

L'avenant à la convention d'adhésion a été prolongée jusqu'au 31.12.2021 en attendant les prochaines négociations.

7. Devis des Environneurs

Des devis ont été demandés aux Environneurs pour l'élagage des platanes côté ouest (3500 €), et la coupe des cyprès côté ouest du cimetière (1680 €).

Le Conseil Municipal accepte le devis pour les platanes. En revanche, aucune décision n'est prise pour le moment concernant le cimetière. En effet, suite à la première coupe réalisée il y a quelques jours, des habitants se sont plaints. Les membres préfèrent donc attendre pour décider de la suite.